

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA JUSTICE

**Arrêté du 16 décembre 2021 portant abrogation de l'arrêté du 29 novembre 2021 fixant le calendrier de dépôt des candidatures et la liste des sièges à pourvoir dans le cadre de désignations complémentaires de conseillers prud'hommes pour le mandat prud'homal 2018-2022**

NOR : *JUSB2137460A*

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment l'article L. 243-2 ;

Vu le code du travail, notamment l'article L. 1441-18,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'arrêté du 29 novembre 2021 fixant le calendrier de dépôt des candidatures et la liste des sièges à pourvoir dans le cadre de désignations complémentaires de conseillers prud'hommes pour le mandat prud'homal 2018-2022, publié au *Journal officiel* de la République française le 5 décembre 2021 (NOR : *JUSB2134990A*), est abrogé.

**Art. 2.** – Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 16 décembre 2021.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le chef de service, adjoint au directeur  
des services judiciaires,*  
F. CHASTENET DE GERY